Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Nouvelle station d'épuration de Brion

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 1

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 1
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 1
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 1
1.4. NOMBRE D'ABONNEMENTS 1
1.5. VOLUMES FACTURES 3
1.6. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) 3
1.7. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES 3

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 8

2.1. MODALITES DE TARIFICATION 8
2.2. FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS 9
2.3. DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS 9
2.4. FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE 9
2.5. RECETTES DU SERVICE 10

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 11

3.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX 11
3.2. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE 11
3.3. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE 11
3.4. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DU DECRET N° 94-469 DU 3 JUIN 1994 MODIFIE ; 11
3.5. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION 12

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 12

4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2019 12
4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE 12
4.3. AMORTISSEMENTS 12

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal ☒ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BAUGEOIS-VALLÉE**
- Compétences liées au service :

☒ Collecte ☒ Suivi ☒ Traitement ☒ Elimination des boues

- Territoire desservi :

L'ensemble des communes déléguées de :

- Secteur Baugeois : Baugé en Anjou (hors Montpollin) – Bocé – Cheviré le Rouge - Clefs - Vaulandry – Cuon – Echemiré – Fougeré – Le Guédeniau – St Quentin les Beaurepaire
- Secteur Vallée : Beaufort-en-Vallée – Brion – Fontaine-Guérin – Fontaine-Milon – Gée – La Ménitré – Mazé – St Georges du Bois
- Secteur Noyantais : Noyant, Auverse, Broc, Breil, Chalonnes sous le Lude, Chigné, Dénezé sous le Lude, Genneteil, Lasse, Meigné le Vicomte, Méon, Parçay les Pins, La Pellerine.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en
☐ **régie**
☒ **régie avec prestataires de service**
☐ **délégation de service public (affermage ou concession)**

1.3. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 23 000 habitants.

1.4. Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12/	2018	2019	Observations
- **abonnés domestiques**			
Secteur Baugeois	3 872	3 884	
Secteur Vallée	5 086	5108	
Secteur Noyantais	1 702	1596	base de donnée 2019 actualisée
- **abonnés non domestiques**			
Secteur Baugeois	1	1	**Ets DEVILLE**
Secteur Vallée	0	0	
Secteur Noyantais	0	0	
Total des abonnés	**10 661**	**10 589**	

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre d'abonnés total au 31/12/2019
Auverse	111
Baugé	2 018
Beaufort en Vallée	2450
Breil	58
Brion	96
Broc	92
Bocé	88
Cuon	176
Chalonnes sous le Lude	38
Cheviré le Rouge	201
Chigné	70
Clefs	246
Dénezé sous le Lude	53
Echemiré	141
Fontaine-Guérin	233
Fontaine-Milon	114
Fougeré	133
Gée	81
Genneteil	84
La Ménitré	765
La Pellerine	29
Lasse	69
Le Guédeniau	98
Le Vieil-Baugé	352
Mazé	1 355
Meigné le Vicomte	60
Méon	38
Noyant	693
Parçay les Pins	201
Pontigné	52
St Georges du Bois	14
St Martin d'Arcé	274
St Quentin les Beaurepaires	37
Vaulandry	68

1.5. Volumes facturés

Volumes facturés [m³]	2018	2019	Observations
- aux abonnés domestiques Secteur Vallée	382 424	420 066	Noyantais (hors Parçay et Breil)
- aux abonnés domestiques Secteur Baugeois	287 926	305 940	
- aux abonnés domestiques Secteur SAUR	81 355	84 615	
- aux abonnés domestiques Secteur VEOLIA	20 485	22 148	Parçay les Pins et Breil
- aux abonnés non domestiques	3 771	10 350	Ets DEVILLE
Total des volumes facturés	**772 190**	**843 119**	

La facturation des volumes effectuée en 2019 aux abonnés non domestiques comprend également 6 mois de 2018 ; cela explique la variation entre 2018 et 2019.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est de 200.7 kms :

- 71 kilomètres pour le secteur Baugeois,
- 69.7 kilomètres pour le secteur Vallée,
- Environ 60 kilomètres pour le secteur Noyantais (ce chiffre sera confirmé au cours de l'étude diagnostique envisagée sur 2020).

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère en régie l'ensemble des ouvrages d'épuration y compris depuis 2019 sur le secteur Noyantais ; ils étaient entretenus au préalable par les agents communaux de Noyant-Villages mis à disposition.
L'entretien et la maintenance concerne les postes de refoulement ainsi que 32 ouvrages de traitement.

a Présentation synthétique des installations de traitement :

	type de traitement								
	filtre à sable	filtres plantés de roseaux	lagunes	disques biologiques	boues activées	date de mise en service	rejet	date de l'arrêté préfectoral ou récepissé	code sandre
Beaufort en Vallée					x	1987	Couasnon	09/05/2012	0449021S0001
Brion				x		2019	fossé	06/01/2017	0449049S0001
Fontaine Guérin			x (aérées)			2002	Couasnon	04/06/1999	0449138S0002
Fontaine Milon		x				2015	Le Tiroir	29/11/2007	0449139S0001
Gée				x		2007	fossé	23/11/2005	0449147S0002
La Ménitré					x	2007	Canal 300 puis Authion	31/03/2015	0449201S0001
Mazé Les Arches					x	2003	Couasnon	27/05/2013	0449021S0002
Mazé Montevroult	x					1997	fossé		0449194S0002
Saint Georges du bois	x					1992	fossé		
Baugé					x	2006	Couasnon	30/03/2015	0449018S0002
Bocé			x			1982	Ruisseau du Grand Mandon		0449031S0001
Clefs					x	1979	Ruisseau de la Pagerie		0449101S0001
Cheviré le Rouge			x			1984	fossé		0449097S0001
Cuon			x			1981	Fossé vers ruisseau de Bréné		0449116S0001
Echemiré			x			1981	Fossé vers Mouline		0449128S0001
Fougeré			x			1983	Le Verdun		0449143S0001
Le Guédéniau			x			1988	Ruisseau le brocard	1986	0449157S0001
Saint Quentin les Beaurepaire			x			2008	Le Verdun		0449315S0001
Vaulandry	x					1995	Ruisseau des Cartes		0449380S0001
Auverse			x			1984	Fossé vers le couasnon		0449013S0001
Breil			x			1999	Fossé vers le lathan		0449044S0001
Broc			x			1988	Ruisseau des Grézilles	1988	0449052S0001
Chalonnes sous le Lude	x					1971	Fossé vers le ruisseau de Bareil		0449062S0001
Chigné			x			1986	Fossé vers le Rys		0449098S0001
Denezé sous le lude	x					1993	Fossé vers la Marconne	1993	0449122S0001
Genneteil			x			1985	Ruisseau la malvoisine		0449150S0001
La Pellerine			x			1998	Fossé RD142		0449237S0001
Lasse			x			1990	Ruisseau Saint Meen	1989	0449173S0001
Meigne le Vicomte			x			1984	fossé	2001	0449197S0001
Méon	x					1997	Fossé vers la Marconne		0449202S0001
Noyant-grolleau			x			1984	La Marconne		0449228S0004
Parçay les Pins		x				2018	Ruisseau du merdron	2015	0449234S0001

b. capacité d'épuration et normes de rejet des ouvrages :

	capacité en EH	capacité hydraulique de traitement (en m3/j)	capacité organique de traitement (en kg DBO5 par jour)
Beaufort en Vallée	6200	930	371
Brion	350	52	21
Fontaine Guérin	600	90	36
Fontaine Milon	260	59	16
Gée	350	51,5	21
La Ménitré	2100	498	126
Mazé Les Arches	3100	503	186
Mazé Montevroult	380	57	23
Saint Georges du bois	36	5,5	3
Baugé	9500	1475	570
Bocé	350	62	21
Clefs	540	90	32
Cheviré le Rouge	333	60	20
Cuon	270	45	16
Echemiré	350	52	21
Fougeré	400	60	24
Le Guédéniau	192	30	11.5
Saint Quentin les Beaurepaire	160	24	9.6
Vaulandry	150	22	9
Auverse	360	60	21.6
Breil	100	15	6
Broc	233	38	14
Chalonnes sous le Lude	120	18	7.2
Chigné	167	30	10
Denezé sous le lude	150	22	9
Genneteil	300	45	18
La Pellerine	100	20	6
Lasse	135	30	8.1
Meigne le Vicomte	167	30	10
Méon	150	22	9
Noyant-grolleau	1800	300	108
Parçay les Pins	600	90	36

	Prescription minimale de qualité de rejet selon arrêté préfectoral individuel; en absence d'arrêté, c'est l'arrêté du 21/07/15 qui s'applique.									
	DBO5		DCO		MES		NGL		Pt	
	[ ] mg/l	flux (kg/j)	[ ] mg/l	flux (kg/j)	[ ] mg/l	flux (kg/j)	[ ] mg/l	flux (kg/j)	[ ] mg/l	flux (kg/j)
Beaufort en Vallée	25	23	90	84	30	28	15	14	2	1,9
Brion	25		90		35		15			
Fontaine Guérin	60%		60%		50%					
Fontaine Milon	25		90		35		10		10	
Gée	25		90		35					
La Ménitré La Hune	20		90		35		15	7	2	1
Mazé Les Arches	15	7,5	90	45	30	15	15	7,5	1	0,5
Mazé Montevroult	60%		60%		50%					
Saint Georges du bois										
Baugé	25	36.9	90	133	35	51.6	15	22.1	2	3
Bocé	Arrêté national du 21/7/15									
Clefs										
Cheviré le Rouge										
Cuon										
Echemiré										
Fougeré										
Le Guédéniau	40	Arrêté national du 21/7/15								
Saint Quentin les Beaurepaire	Arrêté national du 21/7/15									
Vaulandry										
Auverse										
Breil										
Broc										
Chalonnes sous le Lude										
Chigné										
Denezé sous le lude										
Genneteil										
La Pellerine										
Lasse										
Meigne le Vicomte										
Méon										
Noyant-grolleau										
Parçay les Pins	25	2.2	90	8.1	35	3.1	15	1.3		0.9

c. charges reçues par ouvrage

Non renseigné

d. Production de boues des ouvrages de traitement

Les systèmes de traitement par boues activées nécessitent une évacuation régulière des boues. Ces boues font l'objet d'une valorisation agricole par épandage ou compostage.
Les systèmes de lagunage nécessitent un curage environ tous les dix ans. La lagune du Guédéniau a été curée en 2019.
Les systèmes par disques biologiques nécessitent une évacuation régulière des boues présentes dans les décanteurs-digesteurs. Elles font l'objet d'un retraitement dans des sites agréés.

En 2019, les quantités sont les suivantes :

	matières sèches évacuées (t) ou volume de boue (m3)	Mode de traitement/valorisation
Beaufort en Vallée	42,8 t	Stockage lagunes puis épandage agricole
Brion	163 m3	Traitement en station agréée
Fontaine Guérin		
Fontaine Milon		
Gée	300 m3	Traitement en station agréée
La Ménitré	30,1 t	Lits plantés roseaux puis épandage
Mazé Les Arches	34,41 t	Table d'égouttage, stockage silo puis épandage agricole
Mazé Montevroult	0	Traitement en station agréée
Saint Georges du bois		
Baugé	72 t	Epandage (50% en t) ou lit de séchage (serres) et compostage (50% en t)
Bocé		
Clefs	0.5 t	Epandage agricole
Cheviré le Rouge		
Cuon		
Echemiré		
Fougeré		
Le Guédéniau	90 t , 1120 m3	Curage de la lagune
Saint Quentin les Beaurepaire		
Vaulandry	8 m3	Traitement en station agréée
Auverse		
Breil		
Broc		
Chalonnes sous le Lude		
Chigné		
Denezé sous le lude	3 m3	Traitement en station agréée
Genneteil		
La Pellerine		
Lasse		
Meigne le Vicomte		
Méon	8 m3	Traitement en station agréée
Noyant-grolleau		
Parçay les Pins		

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation d'eau de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Communes	Tarifs		Au 01/01/2019		**Au 01/01/2020**	
	Part de la collectivité					
Baugé en Anjou (hors Montpollin et Chartrené qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement [1]	50,00 €		**50,00 €**	
	Redevance assainissement	m^3	1,30 €/m^3		**1,50 €/m^3**	
Beaufort-en-Anjou, Bois d'Anjou, La Ménitré, Mazé-Milon	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement [1]	50.00 €		**50.00 €**	
	Redevance assainissement	m^3	1.90 €/m^3		**1.90 €/m^3**	
Noyant-Villages (hors Chavaignes et Linières-Bouton qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement [1]	50,00 €		**50,00 €**	
	Redevance assainissement	m^3	1,10 €/m^3		**1,30 €/m^3**	
La Pellerine	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement [1]	50,00 €		**50,00 €**	
	Redevance assainissement	m^3	0,90 €/m^3		**1,10 €/m^3**	
	Taxes et redevances					
Ensemble du territoire	Taxes	Assujettissement TVA [2]	☒ oui	☐ non	☒ **oui**	☐ non
	Redevances	Modernisation des réseaux	0,15 €/m^3		0,15 €/m^3	

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m^3.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2019	2020	Variation
Coût minimum du branchement			
Sur l'ensemble du territoire CCBV	1 500,00 € HT	1 500,00 € HT	0 %

2.3. Délibérations fixant les tarifs

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice :

Délibération du 19/12/2019 effective à compter du 1er Janvier 2020.

2.4. Facture d'assainissement type au 1er Janvier 2020

Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

	Tarifs		Au 01/01/2019 en €	Au 01/01/2020 en €	Variation en %
Baugé en Anjou (hors Montpollin et Chartrené qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	**Collectivité**	Part fixe	50,00	50,00	
		Redevance assainissement	156,00	180,00	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18	18	
	TVA si service assujetti (10 %)		22,40	24,80	
	Total TTC		**246,40**	**272.8**	
	Prix au m^3 (total /120 m^3)		**2,05**	**2,27**	**+10,73 %**
Beaufort-en-Anjou, Bois d'Anjou, La Ménitré, Mazé-Milon	**Collectivité**	Part fixe	50,00	50,00	
		Redevance assainissement	228,00	228,00	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18	18	
	TVA si service assujetti (10 %)		29,60	29,60	
	Total TTC		**325,60**	**325,60**	
	Prix au m^3 (total /120 m^3)		**2,71**	**2,71**	**0 %**
Noyant-Villages	**Collectivité**	Part fixe	50,00	50,00	
		Redevance assainissement	132,00	156,00	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18	18	
	TVA si service assujetti (10 %)		20	22,4	
	Total TTC		**220,00**	**246,40**	
	Prix au m^3 (total /120 m^3)		**1,83**	**2,05**	**+12%**
La Pellerine	**Collectivité**	Part fixe	50	50	
		Redevance assainissement	108	132,00	
	Redevance pour modernisation des réseaux		18	18	
	TVA si service assujetti (10 %)		17,6	20	
	Total TTC		**193,6**	**220,00**	
	Prix au m^3 (total /120 m^3)		**1,61**	**1,83**	**+13,66%**

2.5. Recettes du service

Recettes de la collectivité

		Année 2018	Année 2019	Variation
Baugé en Anjou (hors Montpollin et Chartrené qui ne disposent pas de réseau d'assainissement collectif)	***Recettes liées à la facturation des usagers***			
	Redevance eaux usées usagers domestiques	526 237	573 708	
	Autres recettes			
	Recettes de raccordement au réseau (1)	41 769	26 417	
	Recettes liées aux travaux (2)	21 710	19 651	
	Total des recettes	**589 716**	**619 776**	**+ 4.8%**

Beaufort-en-Anjou, Bois d'Anjou, Mazé-Milon La Ménitré	***Recettes liées à la facturation des usagers***			
	Redevance eaux usées usagers domestiques	1 116 312	1 105 212	
	Autres recettes			
	Recettes de raccordement au réseau (1)	14 128	40 282	
	Recettes liées aux travaux (2)	12 258	14 787	
	Total des recettes	**1 142 698**	**1 160 281**	**+1,5%**

Noyant-Villages La Pellerine	***Recettes liées à la facturation des usagers***			
	Redevance eaux usées usagers domestiques	260 625	187 171	
	Autres recettes			
	Recettes de raccordement au réseau (1)	8 860	3 525	
	Recettes liées aux travaux (2)		2 385	
	Total des recettes	**270 916**	**193 081**	Non représentatif

(1) Travaux de branchement au réseau collectif eaux usées
(2) Divers travaux d'eaux usées (débouchages) et certificats de conformités raccordement au réseau

La variation constatée sur le périmètre de Noyant Villages tient au fait qu'en 2018, la collectivité a touché les redevances au titre de 2018 et une part liée à 2017.

3. Indicateurs de performance

3.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Baugeois	Vallée	Noyantais
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	☐	☐	☐
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte	☐	☐	☒
20	mise à jour du plan au moins annuelle	☒	☒	☐
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :				
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	☒	☐	☐
+ 10	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	☒	☐	☐
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs, ...)	☒	☒	☐
+ 10	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (entre deux regards de visite)	☒	☐	☐
+ 10	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau	☐	☐	☐
+ 10	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)	☒	☒	☐
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	☐	☐	☐
+ 10	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation et de renouvellement	☐	☐	☐
		70	40	10

3.2. Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du code de l'environnement

La collecte des effluents est conforme.

3.3. Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du code de l'environnement

Les équipements sont conformes

3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du code de l'environnement ;

La performance des ouvrages est conforme sauf pour les stations de La Ménitré et de Mazé dont les données n'ont pas été validées en raison d'un défaut de fiabilité de débitmètres.

3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Les boues ont été évacuées conformément à la réglementation ☐ Non ☒ Oui

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux engagés en 2019

Montants des travaux réalisés pendant l'exercice budgétaire de **2019** (1)	
Secteur Baugeois	132 160 €
Secteur Vallée	535 032 €
Secteur Noyantais	72 205 €
Montants des subventions (2)	
Secteur Baugeois	12 000 €
Secteur Vallée	73 684 €
Secteur Noyantais	51 973 €
Montants des contributions du budget général	
Secteur Baugeois	0,00 €
Secteur Vallée	0,00 €
Secteur Noyantais	0,00 €

(1) Secteur Baugeois : Etude épandage boues Guédeniau, diffuseurs membranes et préleveur STEP Baugé, poste informatique, remorque, étude diagnostique assainissement Baugeois, mise en séparatif réseaux Echemiré, portail station St Quentin.

Secteur Vallée : Réhabilitation STEP Brion, Poste de refoulement du Mail à Beaufort en Vallée, Schéma directeur d'assainissement, réhabilitation réseau EU rue Principale à Mazé, branchements Rue Charles de Gaulle à Beaufort en Vallée, traceur, préleveur, débimètre et divers panneaux signalisation.

Secteur Noyantais : construction de la station d'épuration de Parçay les Pins, Epandage boue Meigné, réseau EU Rue du Stade Parçay, séparatif réseaux Noyant,

(2) Secteur Baugeois : Acompte subvention Agence pour mise conformité des branchements Echemiré.

Secteur Noyantais : Solde subvention Département pour station épuration Parçay les Pins.

Secteur Vallée : subventions Agence de l'Eau et Département pour réhabilitation station Brion.

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année **2019** fait apparaître les valeurs suivantes :

	Année 2018			Année 2019		
	Secteur Baugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais	Secteur Baugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais
Encours de la dette au 31 décembre	1 193 806	1 282 322	199 785	1 105 399	1 156 680	182 707
Remboursement au cours de l'exercice	110 190	160 616	25 308	*133 162*	*158 827*	*25 310*
dont en intérêts	*35 275*	*36 940*	*8 805*	*31 478*	*33 184*	*8 231*
dont en capital	*74 915*	*123 676*	*16 503*	*101 684*	*125 643*	*17 079*

4.3. Amortissements

	Année 2018			**Année 2019**		
	Secteur Baugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais	Secteur Baugeois	Secteur Vallée	Secteur Noyantais
Montant de la dotation aux amortissements	216 812	335 616	55 370	224 045	359 063	89 947